

Projet de loi n°17

Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile



RJCCQ

Regroupement des jeunes
chambres de commerce du Québec



RJCCQ

Regroupement des jeunes
chambres de commerce du Québec

L'économie collaborative au cœur de ce débat

Le Regroupement des jeunes chambres de commerce a été un des précurseurs de l'économie collaborative ; en 2016, lors de notre Forum économique de la relève d'affaires (FERA 2016), ce fut le thème central et des constats avaient été présentés au gouvernement. Ce sommaire exécutif misera sur ces constats, car ils sont tous des plus pertinents, notamment en ce qui a trait au débat sur le projet de loi n° 17 qui est une démonstration de l'effervescence de cette nouvelle économie.

Composé de plus de 9 000 start-up en 2016 à travers le monde et représentant un chiffre d'affaires de 29,464 millions de dollars, le marché international de la consommation collaborative est toujours en plein boom en 2019. Cependant, au vu de la prolifération de ces entreprises, les contours du phénomène deviennent de plus en plus difficiles à tracer et de nombreux aspects échappent tant au consommateurs qu'au gouvernement.

Les problématiques qui ont émergés lors du FERA 2016 sont les suivants :

- Une nécessaire recherche de définition sur ce que l'on entend par l'« économie du partage »;
- Éclairer le consommateur quant aux effets de ses choix pour ces nouvelles pratiques commerciales qui se déroulent souvent aux frontières de la fiscalité;
- Veiller à préserver les conditions d'une concurrence de l'offre qui soit loyale, faisant supporter à tous, et de manière équitable, les mêmes obligations et charges. L'équilibre de la société et des rapports économiques en dépendent ; et
- La nécessité d'éclaircir l'interrelation entre ces nouvelles formes d'entrepreneuriat et la précarité de l'emploi qui affecte notamment les jeunes et jeunes adultes d'ici et d'ailleurs.

Force est de constater que les problématiques de 2016 sont toujours vécues et ont menées à la situation actuelle. En ce sens, une action gouvernementale est des plus nécessaires et urgentes.

Le Projet de loi n° 17 est nécessaire

Retirer le Projet de loi n° 17 à ce moment-ci enverrait un mauvais message aux investisseurs ainsi qu'aux entrepreneurs ; il s'agit en soi d'un test de la capacité du gouvernement à s'adapter à l'évolution toujours plus rapide de l'économie. Cette capacité de s'adapter est des plus nécessaires, car l'économie collaborative est en plein essor dans la quasi-totalité des différentes industries.



RJCCQ

Regroupement des plus intéressantes
chambres de commerce du Québec

Il est primordial que le Gouvernement envoie le signal aux investisseurs et à nos entrepreneurs que le Québec est une terre d'accueil des plus intéressantes pour tout ce qui a trait à l'innovation.

Retirer le projet de loi à ce moment-ci enverrait un mauvais message. Ainsi, nous recommandons aux élus de travailler rapidement sur le Projet de loi n° 17 pour permettre son adoption.

Le projet de loi n° 17 doit être la pierre angulaire d'une plus grande réforme urgente

La portée de ce projet de loi ne doit pas s'arrêter seulement aux membres de la commission parlementaire, mais bel et bien à l'ensemble des élus au Québec ; l'économie collaborative peut être une source de création de richesse au Québec si les décideurs publics optent pour une approche proactive. En effet, les effets négatifs pour les propriétaires et les chauffeurs de taxi se sont amplifiés en laissant la situation d'iniquité entre ceux-ci et l'arrivée sur le marché de joueurs internationaux perdurer.

De ce fait, nous recommandons aux élus de reconnaître qu'un encadrement d'une activité économique trop rigide mène à une distorsion de notre économie, menant à des pertes en ce qui a trait à la création de richesse au Québec. De plus, nous appelons le gouvernement à travailler à l'allègement réglementaire pour l'ensemble des industries pouvant être affectée par l'effervescence de l'économie collaborative dans un avenir rapproché afin de ne pas répéter l'expérience vécue actuellement par les propriétaires, les chauffeurs de taxi ainsi que leurs familles.

La question des compensations

D'entrée de jeu, le RJCCQ reconnaît ne pas être en position d'autorité quelconque sur le débat entourant la compensation des chauffeurs et des propriétaires de permis de taxi. À cet effet, nous laissons les experts en la matière en débattre. De plus, les compensations ne font pas partie directement du Projet de loi n° 17, il est donc opportun de travailler en parallèle sur ces deux questions sans pour autant retarder l'adoption du projet de loi n° 17. Ceci dit, nous tenons à exprimer qu'une compensation est nécessaire compte tenu de la responsabilité dans la gestion de l'enjeu de la part du gouvernement, qui n'a pas su adapter le système qu'il a mis en place au fil du temps. Nous reconnaissons qu'il s'agit de deniers publics et que la gestion de ces sommes doit être des plus exemplaires ; à ce titre, nous tenons à marteler qu'une révision des règlements est nécessaire sous le paradigme de l'économie collaborative est des plus importantes et urgentes à ce moment-ci et que le RJCCQ désire collaborer dans les futures démarches à cet effet.



RJCCQ

Regroupement des jeunes
chambres de commerce du Québec

Recommandations

Le RJCCQ recommande donc aux élus :

- De travailler rapidement sur le Projet de loi n° 17 pour permettre son adoption ;
- De miser sur une approche basée sur les faits et contingente en ce qui a trait à la compensation des propriétaires et des chauffeurs;
- De reconnaître qu'un encadrement d'une activité économique trop rigide mène à une distorsion de notre économie, menant à des pertes en ce qui a trait à la création de richesse au Québec et
- Finalement, de demander au gouvernement de travailler à l'allègement réglementaire pour l'ensemble des industries pouvant être affectée par l'effervescence de l'économie collaborative.

À propos du RJCCQ

Depuis 27 ans, le Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec (RJCCQ) soutient un réseau de jeunes chambres de commerce et d'ailes jeunesse à travers le Québec, représentant plus de 12 000 jeunes professionnels, cadres, travailleurs autonomes et entrepreneurs âgés de 18 à 40 ans. Encourager les start-ups et l'innovation ainsi que les jeunes entreprises à s'adapter à leur environnement changeant est l'un de nos maîtres-mot.

Pour en savoir davantage : www.rjccq.com